SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS
DES CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

Monsieur le Président

CCIFRANCE

8 rue Pierre Brossolette

92300 Levallois-Perret

Objet : préavis de grève

Monsieur le Président,

Carburant, produits alimentaires, loyers, gaz, électricité, … tout augmente sauf les salaires. Le gouvernement dans son projet de budget aggrave encore la situation : il gèle les prestations sociales et réduit le rôle protecteur de la sécurité sociale. Il baisse aussi les moyens des services publics, notamment des Chambres de Commerce et d'Industrie. Face aux défis climatiques et technologiques qui nous attendent, une politique industrielle n'est plus une option : elle est une nécessité absolue qui fait pourtant toujours cruellement défaut.

La mobilisation des lycéens-nes et des étudiant-es est légitime. Leur colère, leurs inquiétudes et leurs revendications doivent être entendues et prises en considération.

Le syndicat CFDT des personnels des Chambres de Commerce et d'Industrie, au sens des articles L2141 et suivants du Code du Travail, dépose, conformément à l'article L2512 et suivants du Code du Travail, par la présente, un préavis de grève pour le **jeudi 5 novembre 2026 à 0 h** en appui des revendications suivantes :

- l'ouverture immédiate de négociations pour augmenter les salaires, la valeur du point d'indice et réaliser l'égalité salariale Femmes-Hommes
- l'augmentation des pensions des retraités
- des moyens pour adapter notre société au dérèglement climatique
- une planification environnementale et industrielle pour relocaliser et décarboner notre industrie
- l'augmentation des moyens des établissements publics pour préparer l'avenir.

Ce préavis couvre tous les personnels du réseau national des Chambres de Commerce et d'Industrie.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos sentiments respectueux.

Laurence DUTEL

Secrétaire Générale CFDT-CCI



PS : un préavis identique est adressé à Monsieur le Ministre.